

10 juin 2026



Présentation sur l'évaluation des risques en matière de sécurité à domicile au comité de pilotage de la Séquence 4-5

Présenté par Elisabeth Picard chef de service à la gestion des risques et Verania Melliz, agente de gestion du personnel, service prévention, promotion et mieux-être au travail

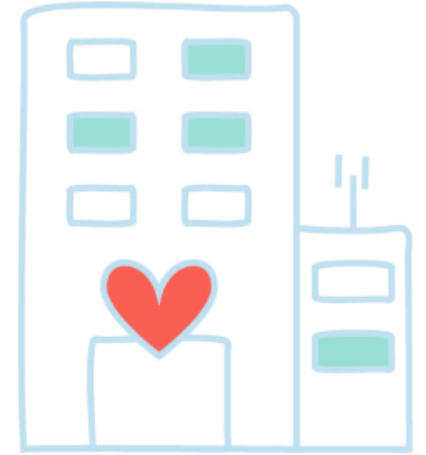
Chapitre 1 : Excellence des services

Pratiques Organisationnelles Requises (POR)

Critère 1.1.20

Les gestionnaires du programme-services **s'assurent qu'une évaluation des risques** en matière de sécurité **est effectuée pour les usagers** qui reçoivent des soins et services à domicile.

➡ La POR se situe dans le chapitre Excellence des soins et services afin d'être réfléchi dans une **continuité tout au long du continuum de soins et du parcours l'usager.**



Applications de la POR

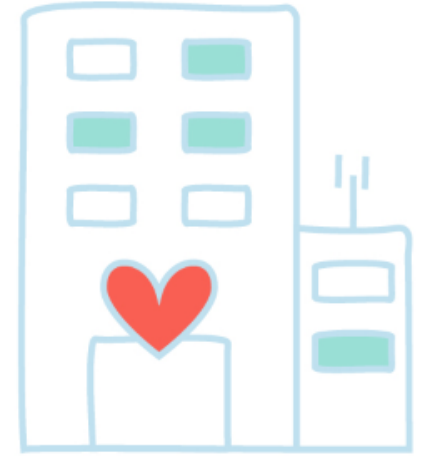
- Lorsqu'un usager reçoit des soins et services **à son domicile** (excluant les RI, RTF et RAC)
- Lors de la **planification d'un congé ou d'un retour à domicile**, les équipes ont un rôle dans l'identification des besoins et la planification des soins et services requis à domicile.
- En **services de première ligne** (ex. : GMF, services courants, PSL), les équipes peuvent, de façon ponctuelle, **identifier un besoin ou un risque lié au domicile** et faire un référencement vers les services à domicile (SAD).



Les équipes peuvent donc être impliquées et responsables **à différentes étapes du processus** et pas nécessairement dans son ensemble

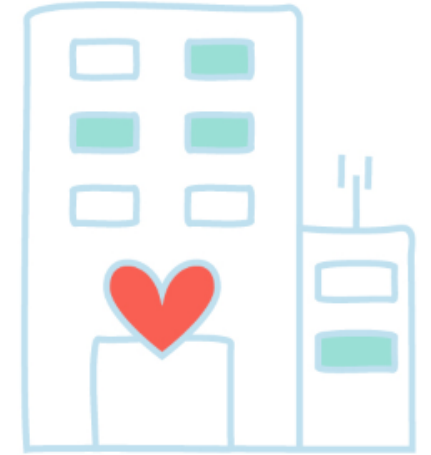
Particularités de la POR

- Offrir des soins et services à domicile comportent certains défis
 - les caractéristiques propres au domicile des usagers
 - la présence intermittente des prestataires de soins et services
 - les rôles assumés par la famille ou les proches
 - une évaluation préalablement débutée avant le retour à domicile
- L'évaluation des risques à domicile et les actions mises en place pour les atténuer permettent d'**améliorer la sécurité** de l'utilisateur mais aussi de **tous ceux fréquentant le domicile**
- Les risques doivent être documentés dans un outil clinique suite aux observations et aux échanges avec l'utilisateur et ses proches



Test 1

Une évaluation des risques en matière de sécurité à domicile est effectuée pour chaque usager **au début de la planification des soins et services.**



L'évaluation ou la détection des risques doit être faite :

- **Pour les intervenants offrant des soins et services à domicile :**
 - Suivi court terme (moins de 3 mois) → évaluation dans les 2 premières visites
 - Suivi long terme (plus de 3 mois) → évaluation complétée dans le 1^{er} mois suivant le début des soins et services
- **Pour les autres milieux**
 - En prévision d'un congé hospitalier
 - Lorsqu'un risque est détecté en consultation ou suivi en 1^{re} ligne

Preuves à déposer :

[PRO-10355 Évaluation-des-risques-en-matiere-de-securite-domicile](#)

Résultat des audits (décembre)

Évaluation des risques en matière de sécurité à domicile			
Direction(s) responsable(s)	Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique	Approuvé	2023-01-24
		Révisé	
Personne(s) concernée(s)	Tous les intervenants offrant des services à domicile		
Outils cliniques associés	CLI-60597 - Collecte de données en matière de sécurité à domicile Dépliant <i>En sécurité chez soi</i>		

1. Énoncé

Les soins et les services offerts à domicile présentent des défis pour les usagers, les familles ainsi que pour le personnel. Bien que l'établissement ait peu de contrôle direct sur les risques présents au domicile de l'usager, une évaluation des risques, en conformité avec la pratique organisationnelle requise d'Agrément Canada, peut améliorer la sécurité de ce dernier, celle de sa famille et celle des intervenants qui participent à la prestation de service.

2. Champ d'application/Contexte légal

L'évaluation des risques en matière de sécurité à domicile est effectuée, à l'aide du formulaire CLI-60597 - *Collecte de données en matière de sécurité à domicile*, pour chaque usager en début d'épisode de services, une fois par année ou dès que la situation de l'usager ou son environnement changent. L'information doit également être consignée au dossier de l'usager.

Elle comprend un examen de l'environnement physique intérieur et extérieur, des risques chimiques et biologiques ou de ceux liés aux incendies et aux chutes, des troubles médicaux qui exigent des précautions spéciales, des facteurs de risque de l'usager et des mesures d'urgence. L'information est utilisée pour planifier et offrir des services aux usagers et elle est communiquée aux partenaires qui participent à la planification des soins.

3. Définitions

Intervenant : Toute personne offrant une prestation de soins et de services au domicile de l'usager.

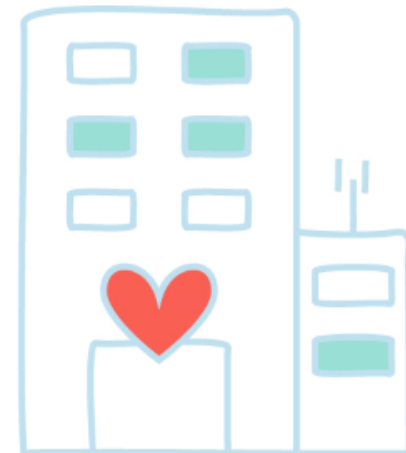
4. Objectifs

La *Collecte de données en matière de sécurité à domicile* est un outil de détection, par observation et questionnements de l'usager ou de ses proches, des risques potentiels pour la sécurité des usagers et des intervenants à domicile. Cette collecte de données permet de mettre en place des mesures préventives tant pour l'usager que pour les intervenants offrant des services à domicile et sert de base à une évaluation globale des besoins par un professionnel habilité.

5. Intervenants concernés

Tout intervenant du CISSS de la Montérégie-Ouest qui se déplace au domicile de l'usager :

- Pour offrir des soins ou des services;
- Pour procéder à une collecte de données en début d'épisode de services offerts au domicile de ce dernier.

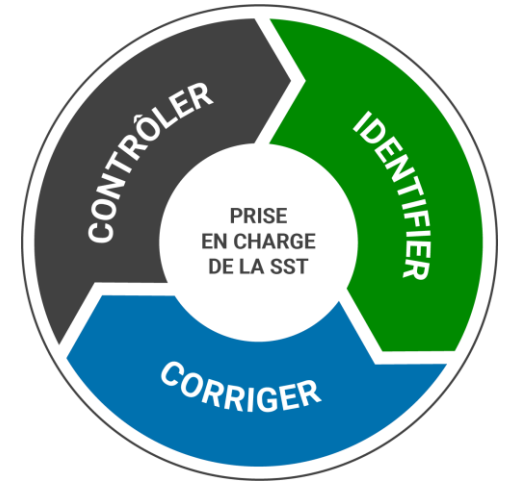


Procédure en place depuis 2023

Une révision est prévue afin d'intégrer et baliser les volets suivants :

- La planification de congé
- L'identification de risques en contexte de 1e ligne

Obligations des gestionnaires en matière de santé et sécurité au travail



Prendre en charge la santé et la sécurité du travail :

- Identifier, de corriger et de contrôler les risques dans votre milieu de travail

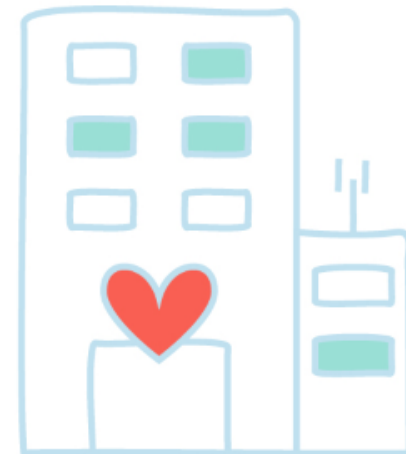
Prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychique du travailleur (art. 51 LSST):

- S'assurer que l'organisation du travail et les méthodes et techniques utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires et ne portent pas atteinte à la santé du travailleur;
- Utiliser les méthodes et techniques visant à identifier, contrôler et éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité du travailleur;
- Informer adéquatement le travailleur sur les risques reliés à son travail;
- Former et de superviser le travailleur pour qu'il ait l'habileté et les connaissances nécessaires pour effectuer son travail de façon sécuritaire;
- Protéger ceux et celles exposés sur les lieux de travail au harcèlement psychologique ou sexuel, ou à une situation de violence physique ou psychologique, dont la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel.

En faisant l'évaluation des risques à domicile, vous répondez à l'obligation d'**identifier les risques**, ce qui vous permettra de les corriger et les contrôler par la suite.

Test 2

L'évaluation des risques en matière de sécurité à domicile porte sur l'environnement physique intérieur et extérieur. Elle permet de vérifier la salubrité et la sécurité des lieux, à **partir d'une grille commune utilisée par les différentes équipes.**



Risques à considérer selon le contexte clinique :

- État de santé physique/mentale, médication, déficiences, besoin de surveillance
- Soins de base, hygiène, entretien du domicile, préparation des repas
- Présence d'enfants, comportements à risque, chutes
- Environnement physique, exposition à des substances
- Capacité à gérer urgence, incendie ou sinistre
- Sécurité des intervenants/prestataires

Preuves à déposer :

Intervenants allant à domicile :

- [Cli-60597 Collecte-de-donnees-en-matiere-de-securite-domicile](#)

Pour les autres milieux : répertorier les outils utilisés pour identifier les risques

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest
Québec

Dossier : _____
Nom, Prénom : _____
Date de naissance : _____ ☐ F ☐ M
NAM : _____ Exp. : _____
Nom, Prénom de la mère : _____

Installation : _____

**COLLECTE DE DONNÉES
EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ À DOMICILE**

Consignes : - Peut être réalisée par tous les intervenants offrant des soins ou des services à domicile;
- Se réalise par observations et questionnements adressés à l'utilisateur ou à ses proches.

☐ Consentement verbal obtenu de l'utilisateur ou de ses proches à la détection des risques en matière de sécurité à domicile

1. Informations générales sur l'utilisateur

☐ Usager habite seul
☐ Usager semble être isolé socialement (absence de contacts avec sa famille/amis/voisins, etc.)
☐ Usager semble ou se dit incapable de contacter les services d'urgence au besoin (811, 911, etc.)

Précision : _____

2. Présence d'enfants au domicile (passer à la section 3 si non applicable)

☐ Présence d'objets dangereux visibles et accessibles pouvant affecter la sécurité des enfants (objets de petite taille présentant un risque d'étouffement, médicaments, produits ménagers ou dangereux)
☐ Environnement non sécuritaire pour des enfants (absence de barrières de sécurité pour les escaliers, prise électrique protégée, stores ou rideaux avec long cordon, etc.)
☐ Enfant présentant des signes visibles de mauvaise condition physique (blessures, marques sur la peau, mauvais etc.)

Précision : _____

3. Chutes

☐ Usager semble avoir chuté à plus d'une reprise au cours de la dernière année
☐ Usager semble ou semble avoir de la difficulté à marcher
☐ Usager utilise une aide technique pour ses déplacements
☐ Autres facteurs de risques observables (liés à la vision/audition, habillement, chaussures, etc.)

Précision : _____

4. Comportements

☐ Usager présente des signes de confusion ou d'agitation ou semble être désorienté (temps, espace ou personne)
☐ Usager présente des signes d'agressivité, de violence ou de colère

Précision : _____

CLI-60597 (rév. 2023-02)

**COLLECTE DE DONNÉES
EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ À DOMICILE**

Cli-60597 Collecte-de-donnees-en-matiere-de-securite-domicile

Nom : _____ Prénom : _____ #Dossier : _____

5. Santé et habitudes de vie

☐ Usager est fumeur
☐ Présence de marques de brûlures sur le corps ou les vêtements de l'utilisateur
☐ Présence d'oxygénothérapie à domicile
☐ Usager semble consommer des drogues et/ou de l'alcool. Précisez la fréquence et la quantité si applicable.
☐ Médication rangée de manière non sécuritaire
☐ Usager semble ne pas prendre sa médication telle que prescrite
☐ Usager présentant des signes visibles de mauvaise condition physique (poids, hygiène, blessures, etc.)

Précision : _____

6. Environnement

☐ Éclairage insuffisant
☐ Domicile encombré (présence de fils au sol, aire de circulation limitée, etc.)
☐ Escaliers intérieurs et extérieurs non sécuritaires (bris, absence de main courante, etc.)
☐ Sorties inaccessibles ou non dégagées
☐ Ameublement visiblement non sécuritaire
☐ Présence d'une barre d'appui au lit
☐ Risques visibles avec l'équipement électrique
☐ Absence de détecteur de fumée ou usager semble que celui-ci n'est pas fonctionnel
☐ Température ambiante inadéquate
☐ Système de chauffage d'appoint visiblement non sécuritaire
☐ Présence d'objets dangereux non entreposés de manière sécuritaire (armes à feu, couteaux, produits ménagers, etc.)
☐ Milieu insalubre (moisissures, odeur, vermine, propreté générale des lieux, etc.)
☐ Présence de traces visibles de présence de punaises de lit

Précision : _____

7. Sécurité de l'intervenant du CISSS de la Montérégie-Ouest

☐ Présence d'animaux dans le domicile non isolés lors de la prestation de soins et de services
☐ Présence d'une personne présentant un risque pour la sécurité (usager ou proche)
☐ Environnement non sécuritaire pour l'intervenant
☐ Absence de réseau de téléphonie cellulaire au domicile de l'utilisateur
☐ Circulation intérieure et extérieure non sécuritaire pour l'intervenant

Précision : _____

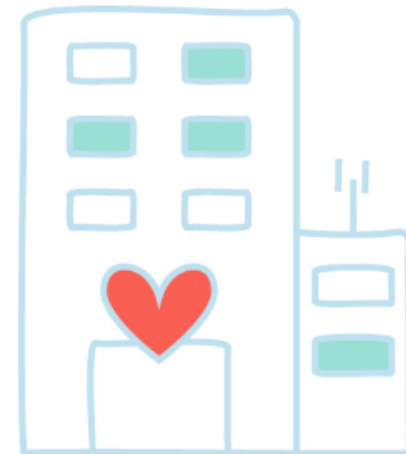
8. Autre(s) élément(s) en lien avec la sécurité à domicile de l'utilisateur ou de l'intervenant

Précision : _____

9. Description des suggestions émises à l'utilisateur

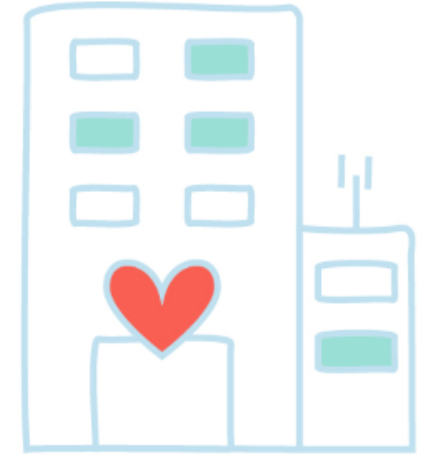
Précision : _____

Signature et titre : _____ Date : _____
CLI-60597 (rév. 2023-02) **COLLECTE DE DONNÉES
EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ À DOMICILE** Dossier de l'utilisateur
Page 2 de 2



L'outil a été révisé à la suite de consultations afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des clientèles. Sa diffusion a eu lieu en février 2026.

Test 3



L'information obtenue de l'évaluation des risques en matière de sécurité à domicile est utilisée dans le cadre de la planification et de la prestation des soins et services aux usagers. Elle est **communiquée aux partenaires** qui **participent à la prestation de soins et services à domicile**.

- Toute détection de risque doit mener à une intervention
- Les risques détectés ainsi que les interventions effectuées doivent être partagé à l'ensemble des personnes offrant des soins et services ainsi qu'aux proches
- Ces informations doivent être dûment versées au dossier
- L'annexe I est un outil servant à proposer des pistes de solutions pour les différents risques possibles

Preuve à déposer :

[Annexe I Guide-interventions-en-fonction-du-risque](#)

GUIDE D'INTERVENTIONS EN FONCTION DU RISQUE EN MATIÈRE
DE SÉCURITÉ À DOMICILE

1. Informations générales sur l'usager	
Usager habite seul	Donner les coordonnées des organismes communautaires du secteur ou les coordonnées du CLSC.
Usager semble être isolé socialement (absence de contacts avec sa famille/amis/voisins, etc.)	Donner les coordonnées des ressources d'aide selon le secteur ou les coordonnées du CLSC et inscrire l'usager au registre de prévention en matière de chaleur excessive.
Usager semble ou se dit incapable de contacter les services d'urgence au besoin (911, 911, etc.)	Fournir les numéros de téléphone d'urgence et aviser le professionnel habilité à procéder à une évaluation du dossier.
2. Présence d'enfants au domicile	
Présence d'objets dangereux visibles et accessibles pouvant affecter la sécurité des enfants	Suggérer au(x) parent(s) de ranger ou tenir hors de portée tout objet de petite taille pouvant provoquer un étouffement (particulièrement chez les enfants de moins de 4 ans) ainsi que tout médicament, produit ménager ou dangereux.
Environnement non sécuritaire pour des enfants (absence de barrières de sécurité pour les escaliers, prise électrique non protégée, stores ou rideaux avec long cordon, etc.)	Suggérer de sécuriser les lieux si nécessaire, par exemple : - Mettre des barrières de sécurité dans les escaliers afin d'éviter les chutes accidentelles des bébés et jeunes enfants. - Fixer les cordons en hauteur hors de la portée des enfants (vérifier qu'il n'y ait pas de meubles donnant accès aux cordons). - Protéger les prises électriques, etc.
Enfant présentant des signes visibles de mauvaise condition physique (blessures, marques sur la peau, mauvaise hygiène, etc.)	Aviser le professionnel habilité au dossier immédiatement après votre visite. Si cela semble être des signes de maltraitance, aviser le directeur de la protection de la jeunesse au 1 800 361-5310 en vous référant à votre supérieur immédiat au besoin.
3. Chutes	
Usager semble avoir chuté à plus d'une reprise au cours de la dernière année.	Remettre le dépliant sur la prévention des chutes à l'usager.
Usager semble ou a eu de la difficulté à marcher.	Pour l'usager utilisant une aide technique, observer s'il semble avoir de la difficulté à l'utiliser.
Usager utilise une aide technique pour ses déplacements	Suggérer à l'usager d'éviter le port de vêtements trop longs, de pantoufles glissantes ou de mauvaise taille.
Autres facteurs de risques observables (liés à la vision/audition, habillement, chaussures, etc.)	S'assurer que l'environnement soit exempt d'obstacles (tapis non fixés, cordon électrique, etc.).
	Rapporter toute l'information sur les risques de chutes au professionnel habilité dans le dossier qui déterminera si une évaluation du risque de chute est requise.
4. Comportements	
Usager présente des signes de confusion (propos incohérents, hallucinations) ou d'agitation ou semble être désorienté (temps, espace ou personne)	Vérifier si l'usager est en mesure de recevoir des soins ou des services. - Suggérer à l'usager ou à ses proches de consulter son médecin de famille ou le CLSC pour une évaluation cognitive si c'est nouveau chez l'usager. - Rapporter l'observation au professionnel habilité au dossier.
	Garder une distance sécuritaire (2 à 3 m) si possible et rester vigilant.
	Être attentif aux objets susceptibles de servir de projectile.
	Être le plus près possible d'une issue de façon à être le premier à atteindre la sortie.
Usager présente des signes d'agressivité, de violence ou de colère	Signaler toute forme de violence à l'intervenant pivot et à votre gestionnaire.
	Si votre sécurité est menacée, reporter l'intervention et quitter.
	Si connu avant la visite à domicile : intervenir à deux intervenants, avoir un collègue sur soi, faire connaître ses déplacements à l'équipe, recevoir un appel d'un collègue en cours de visite.
5. Santé et habitudes de vie	
Usager est fumeur	Sensibiliser l'usager aux risques d'incendie liés à la cigarette et suggérer d'éviter de fumer s'il est somnolent.
	Lui demander de ne pas fumer en votre présence.
Présence de marques de brûlures sur le corps ou les vêtements de l'usager	Rapporter l'observation au professionnel habilité au dossier.
Présence d'oxygénothérapie à domicile	Rappeler à l'usager l'importance de respecter les précautions relatives à l'utilisation et la conservation de l'oxygène tel que spécifié par l'inhalothérapeute et décrit dans le guide remis à l'usager.
	Rapporter les observations au professionnel habilité au dossier, si nécessaire.
	Rappeler à l'usager l'importance de ne pas fumer en présence d'oxygénothérapie.
Usager semble consommer des drogues et/ou de l'alcool.	Rapporter l'observation au professionnel habilité au dossier.
Médication rangée de manière non sécuritaire	Sensibiliser l'usager à l'importance de conserver les médicaments selon les recommandations du pharmacien (ex. au frigo), de ranger les médicaments à l'abri de l'humidité, d'une lumière directe, du gel ou d'une chaleur excessive et de garder les médicaments hors de la portée des enfants et des animaux.
	Suggérer à l'usager, si requis, de conserver les médicaments dans leur contenant original, de ne pas mélanger plusieurs médicaments dans un même contenant (sauf si la situation nécessite la préparation d'une dosette) et de ne prendre que les médicaments qui lui sont destinés.
	Recommander à l'usager, si nécessaire, de contacter sa pharmacie si l'aspect, le goût ou l'odeur du médicament sont inhabituels.
	Suggérer à l'usager de faire vérifier l'ensemble de ses médicaments régulièrement (médicaments périmés).
Usager semble ne pas prendre sa médication telle que prescrite	Référer à son pharmacien s'il y a une mauvaise gestion de sa médication, pour l'aider à organiser ses médicaments dans une dosette.
	Informez le professionnel habilité ou l'intervenant pivot au dossier.
Usager présentant des signes visibles de mauvaise condition physique (poids, hygiène, blessures, etc.)	Suggérer à l'usager, s'il y a lieu, de prendre contact avec son médecin pour une évaluation plus approfondie de la condition physique et/ou psychologique ou aviser le CLSC si l'usager est dans l'incapacité de le faire lui-même.

Guide d'intervention en fonction du risque en matière de sécurité à domicile

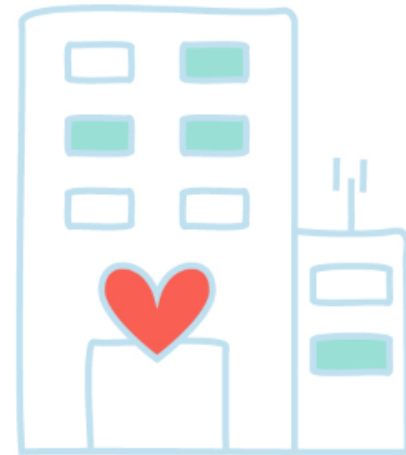
Annexe I Guide-interventions- en-fonction-du-risque

Guide d'interventions en fonction du risque en matière de sécurité à domicile

PRO-10355-ANNEXE I

6. Environnement	
Éclairage insuffisant	Suggérer un éclairage adéquat pour éviter le risque de chute (ampoules à intensité plus élevée, raput d'autres sources de lumière).
Domicile encombré (présence de fils au sol, aire de circulation limitée, etc.)	Sensibiliser l'usager quant à l'entretien adéquat de son milieu de vie. Au besoin, lui suggérer de faire appel aux organismes d'aide domestique et de vérifier auprès du CLSC l'admissibilité à l'aide financière pour les services d'aide domestique.
	Suggérer à l'usager de dégager les aires de circulation afin de réduire le risque de chute.
	Recommander à l'usager de retirer ou fixer les tapis, s'il y a lieu.
	Transmettre l'information au professionnel habilité si vous observez une accumulation excessive d'effets divers.
Escaliers intérieurs et extérieurs non sécuritaires (bris, absence de main courante, etc.)	Suggérer, si requis, de faire les réparations nécessaires et adapter le domicile selon la condition de l'usager s'il y a lieu.
	Aviser le professionnel habilité au dossier.
Sorties inaccessibles ou non dégagées	Recommander de dégager les sorties en tout temps afin d'en faciliter l'utilisation, particulièrement en cas d'urgence.
	Aviser le professionnel ou intervenant au dossier.
Aménagement visiblement non sécuritaire	Sensibiliser l'usager aux risques de blessures, chutes ou incendie.
	Aviser le professionnel habilité au dossier.
Risques visibles avec l'équipement électrique	Suggérer de faire appel à un électricien si possible ou de communiquer avec le CLSC pour avoir les coordonnées des ressources d'aide à l'aménagement du domicile.
	Informez le professionnel habilité au dossier.
Absence de détecteur de fumée ou usager nommé que celui-ci n'est pas fonctionnel	Sensibiliser l'usager aux risques accrus d'incendie en l'absence de détecteur. Si l'usager habite seul et est locataire, le référer au propriétaire du logement ou au service d'incendie de la municipalité (ou si incapable d'évacuer en cas d'urgence).
Température ambiante inadéquate	Recommander à l'usager de faire vérifier son système de chauffage (ventilation/climatisation) s'il y a lieu.
	Si le domicile n'est pas chauffé, explorer auprès de l'usager si ses factures sont payées.
	Remettre à l'usager le feuillet sur la chaleur accablante (MSSS).
	Conseiller de faire appel au CLSC ou aux numéros d'urgence en cas de vulnérabilité en période de chaleur extrême.
	Rapporter l'information au professionnel ou intervenant habilité si besoin.
	Recommander l'installation d'une barrière autour du foyer pour éviter d'entrer en contact avec les surfaces chaudes et d'un détecteur de monoxyde de carbone si applicable.
Système de chauffage d'appoint visiblement non sécuritaire	Suggérer fortement de débrancher un système de chauffage d'appoint électrique dégageant une odeur de fumée ou si la prise électrique semble surchargée.
Présence d'objets dangereux non entreposés de manière sécuritaire (armes à feu, couteaux, produits ménagers, etc.)	Demandez que les armes soient entreposées sous clé. Conseiller à l'usager de prendre contact avec la SQ si les armes sont non utilisées.
	Sensibiliser l'usager aux risques de blessures.
	Sensibiliser l'usager à l'importance de ranger les produits ménagers dans un endroit sécuritaire et dans leur contenant d'origine, tout en étant hors de la portée des enfants.
Milieu insalubre (moisissures, odeur, vermine, propreté générale des lieux, etc.)	Valider avec l'usager sa capacité à assurer un nettoyage adéquat du milieu. Le référer à des organismes d'aide domestique.
	Remettre la liste des comités logement de la ville (si logement social).
Présence de traces visibles de présence de punaises de lit	Vérifier si des démarches ont été faites avec le propriétaire (si locataire) ou exterminateur certifié (si usager-propriétaire).
	Remettre les fiches sur les punaises de lit selon ce qui s'applique aux visites à domicile (voir procédure CISSSS).
	Déclarer à la municipalité, si obligatoire.
	Aviser l'ensemble des intervenants offrant des services à domicile pour cet usager.
Sécurité de l'intervenant du CISSS de la Montérégie-Ouest	
Présence d'animaux dans le domicile non isolés lors de la prestation de soins et de services	Commencer la prestation de soins et services que lorsque les animaux sont enfermés dans une autre pièce ou cage fermée.
	Idéalement, le spécifier à l'usager ou le proche avant de se rendre au domicile.
Présence d'une personne visiblement en état d'ébriété ou intoxiquée lors de la visite	Étant donné la difficulté de collaborer avec une personne intoxiquée, il peut être préférable de remettre l'intervention à plus tard. Rapporter l'observation au professionnel habilité au dossier.
	Remettre l'intervention à plus tard. Rapporter l'observation au professionnel habilité au dossier et à votre gestionnaire.
Présence d'une personne autre que l'usager présentant un risque pour la sécurité	Se référer à la politique sur la lutte contre la maltraitance au besoin.
	Dans le cas des punaises de lit, privilégier l'utilisation de la cuisine pour offrir la prestation de soins ou services si possible, car endroit rarement infesté. Se référer à la procédure en vigueur dans l'établissement.
Environnement non sécuritaire pour l'intervenant	Pour le cas de maladies contagieuses et transmissibles, se référer aux procédures en vigueur dans l'établissement.
	Pour les autres situations à risque, se référer s'il y a lieu, aux procédures de l'établissement en lien avec la sécurité de l'intervenant à domicile.
	Rapporter la situation à votre gestionnaire selon le niveau de risque.
Absence de réseau de téléphonie cellulaire au domicile de l'usager.	Aviser l'équipe ou le supérieur immédiat du moment de la visite et laisser les coordonnées de l'usager.
Circulation intérieure et extérieure non sécuritaire pour l'intervenant	Informez l'usager de la nécessité de maintenir les aires de circulation dénégées et dégagées en hiver ainsi que dégagées en tout temps.

EN TOUT TEMPS, lors de constat de risque importants pour la sécurité d'un usager vulnérable à domicile et pour lequel aucun autre service n'est en attente ou planifié, se référer à son supérieur immédiat pour déterminer les démarches cliniques additionnelles possibles.

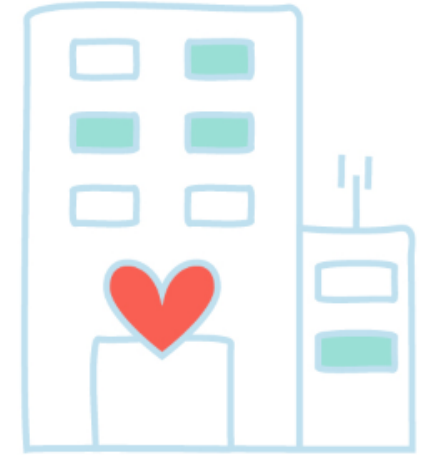


Cet outil s'adresse à l'ensemble des intervenants et non seulement à ceux œuvrant à domicile.

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive d'interventions, mais plutôt de suggestions pour guider la réflexion clinique.

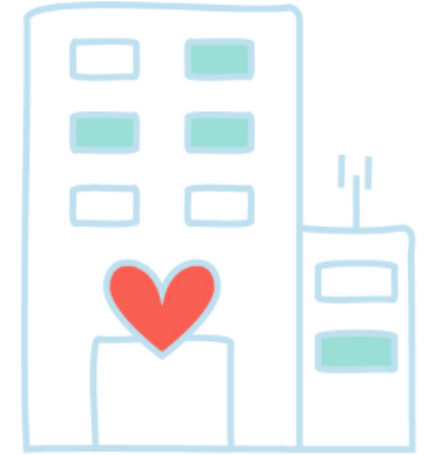
Test 4

L'évaluation des risques en matière de sécurité à domicile **est régulièrement mise à jour** et elle est utilisée pour améliorer les soins et services offerts à l'usager.



- L'évaluation, ou la détection des risques, **doit être fait en début de prestation de services pour chaque nouvel usager suivi à domicile**
- **Elle doit être réévaluée lors de tout changement significatif** (ex. : nouvel usage d'un fauteuil roulant, déménagement)
- Cette évaluation doit être refaite minimalement à **chaque année**

Test 5



Les usagers, les personnes proches aidantes et les familles **reçoivent de l'information** concernant les enjeux de sécurité à domicile identifiés lors de l'évaluation des risques ainsi que des interventions qui sont réalisées, afin de réduire voire éliminer les risques liés à la sécurité.

- Si un ou des risques sont identifiés, l'utilisateur et ses proches doivent en être informés et pouvoir ainsi participer à la recherche de solutions pour réduire ces risques
- La **transmission d'information est primordiale** pour assurer la sécurité des usagers à domicile, mais aussi pour assurer la sécurité des proches et des prestations de soins et services

Preuves à déposer :

[Feuillelet Staying safe at home](#)

[Feuillelet Demeurer en toute sécurité chez soi](#)



Centre intégré de santé et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest

Demeurer en toute sécurité chez soi

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Ce feuillet a été conçu
pour vous aider
à demeurer chez vous
en toute sécurité.

Au CISSS de la Montérégie-Ouest, nous sommes soucieux de votre sécurité à domicile. Si l'un de nos intervenants constate des risques, il en discutera avec vous.

Vous êtes suivi par l'un de nos intervenants ?

Avant chaque visite, vous avez aussi une responsabilité à l'égard de votre intervenant. Par exemple, isolez votre animal de compagnie ou assurez-vous d'avoir jeté toute seringue utilisée dans le contenant jaune prévu à cet effet.



Pour rendre l'accès à votre domicile sécuritaire

- Les rampes des escaliers extérieurs doivent être en bon état. Les escaliers doivent être dégagés de tout objet encombrant, de neige et de glace. Les escaliers doivent avoir une surface antidérapante.
- Votre boîte aux lettres doit être facilement accessible.
- Le seuil des portes ne doit pas être très élevé.
- Le numéro de votre adresse doit être visible de la rue et bien éclairé le soir. Votre entrée doit être bien éclairée à l'extérieur.

La sécurité commence par de petits gestes !

Vous, votre proche ou votre enfant

- Évitez de porter des vêtements et des chaussures qui pourraient vous faire chuter.
- Contactez votre professionnel de la santé si vous ou un de vos proches :
 - Avez des problèmes de vision, d'audition ou d'équilibre;
 - Êtes confus ou désorienté;
 - Êtes préoccupé par un problème de consommation d'alcool ou de drogue;
 - Notez une détérioration de votre santé physique ou psychologique.
- Appelez le 911 ou la ligne **Aide-Abus-Aînés** si vous subissez de l'abus ou de la maltraitance.
- Appelez la **Direction de la protection de la jeunesse** si vous craignez pour la sécurité d'un enfant ou si son développement vous inquiète.



Your equipment and medication

- Keep your oxygen equipment in a safe place, away from any heat source. Contact your healthcare professional if needed.
- Do not smoke indoors if you have oxygen at home.
- Check your medications regularly and make sure you know where they are.
- Talk to your doctor or pharmacist if you have trouble taking your medications as prescribed.
- Check your food expiration dates often. Throw away any food that is past its date.
- Read food labels to know to store items properly.
- Keep cleaning products away from food.
- Store chemical or corrosive products away from heat sources.
- Never leave burning candles unattended.
- Keep the top and inside of your stove free of clutter.

Your environment

- If you smoke, or live with someone who smokes, make sure cigarettes are completely out.
- Keep all exits and walkways clear.
- Test your smoke detectors twice a year and replace the batteries.



- Do not place objects near electric baseboards.
- Do not overload electrical circuits.
- Keep any dangerous objects or products out of reach of children or vulnerable individuals. Make sure areas such as stairs and pools are secure.
- Verify the identity of anyone who comes to your door.
- Make sure you have access to a phone in different rooms.
- Keep a list of emergency numbers in a visible place.

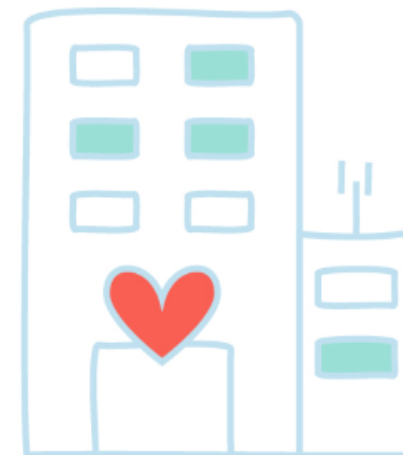


Useful resources

- **Info-Santé and Info-Social:** 811
- **Emergency services:** 911
- **Community resources:** 211
- **Suicide prevention centre:** 1-866-APPELLE (277-3553)
- **Complaints and service quality commissioner:** 1-800-700-0621, ext. 2462
- **Mistreatment Helpline:** 1-888-489-2287
- **Youth Protection Services:** 1-800-361-5310
- **Poison control centre:** 1-800-463-5060
- **I QUIT NOW helpline:** 1-866-JARRETE (527-7383)

Other useful numbers:

Québec



Une révision a été
faite et diffusée en
février 2026 afin
d'adapter l'outil à une
clientèle plus
diversifiée.

Votre rôle de répondant·e POR pour l'évaluation de la sécurité à domicile



- S'assurer que l'ensemble des secteurs de votre direction qui rendent des soins et services à domicile aient déployé les outils en lien avec la POR
- Vérifier que les équipes jouant un rôle dans les congés vers le domicile utilisent des outils harmonisés et débutent l'évaluation des risques au domicile avant le départ
- Diffuser les outils disponibles pour cette POR au sein de votre direction :
 - Procédure, formulaire, feuillets et l'annexe
- Participer à l'audit annuel (début décembre) et à l'analyse des résultats des audits; voir à ce que les suivis requis soient effectués avec les équipes
- Remonter les questionnements à la porteuse POR au besoin dans le Canal Teams



Questions - Commentaires?

